

### Merle noir (*Turdus merula*)

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Oiseaux, Passériformes, Turdidés (aussi Muscicapidés)

#### Description de l'espèce

Très commun en France, le merle noir est un peu plus grand que la grive musicienne. L'oiseau mesure environ 24 cm pour une envergure de 38 cm. Le poids moyen est de 100 g (75 à 120 g).

Le mâle adulte a un plumage uniformément noir, le bec et le pourtour des yeux jaune-orange.

La femelle adulte est brune couleur de terre et des taches brun-foncé parsèment sa poitrine brun-roussâtre. Son bec est le plus souvent jaunâtre avec la pointe brune.



Merle noir (Ph. : D. Roux/ONCFS)

La distinction entre jeunes et adultes est possible : le jeune est comme la femelle adulte, mais plus roussâtre, flancs plus sombres, bec brun foncé avec un peu de jaune.

La distinction entre jeunes des deux sexes est également possible : la jeune femelle est comme la femelle adulte, mais plus roussâtre, flancs plus sombres, bec brun foncé avec un peu de jaune, tandis que le jeune mâle est plus brun aux ailes et au ventre et la femelle est moins sombre. Les grandes couvertures alaires extérieures chez les deux sexes sont plus pâles que les autres plumes nouvelles, en période de mue partielle d'août à décembre. Le bec du mâle se colore dès janvier.

#### Confusions possibles

Aucune confusion possible avec les grives.

#### Caractères biologiques

##### Régime alimentaire

Le merle noir est omnivore avec une préférence en toutes saisons pour les proies animales. Le ver de terre constitue souvent la nourriture de base, mais celle-ci reste diversifiée et varie selon l'habitat, les saisons et les conditions météorologiques.

En automne et en hiver, la part des fruits et baies consommés par le Merle noir est plus importante et représente plus de 80 % de l'alimentation. Il consomme des baies d'aubépine (*Crataegus monogyna*), de cornouiller (*Cornus sanguinea*), de troène (*Ligustrum vulgare*), de fusain (*Evonymus europaeus*), de genévrier commun (*Juniperus communis*), de prunellier (*Prunus spinosa*), de sureau (*Sambucus sp*), de pyracantha (*Pyracantha coccinea*), de ronce (*Rubus fruticosus*), de micocoulier (*Celtis australis*), d'arbousier (*Arbustus unedo*) et de lierre (*Hedera helix*). La part de la fraction animale est composée d'invertébrés divers, de larves d'insectes, d'escargots et de lombrics.

En Espagne, dans la région de Grenade, le régime alimentaire du merle noir en automne-hiver présente également une fraction végétale importante (plus de 80 % du volume), avec la présence de fruits cultivés

tels que l'olive, des baies d'aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*) et d'églantier (*Rosa canina*) ainsi que des figues dans les milieux naturels.

Dans la région de Moscou, le régime alimentaire du merle noir en été est composé de 45 % de coléoptères et de larves, 12 % de papillons et de chenilles, 15 % d'insectes divers, 8 % de lombrics et 20 % de semences. La part végétale s'accroît sensiblement à la fin de l'été et en automne.

La plupart des aliments du merle noir sont recueillis à terre.

### **Comportement social et activité**

Le merle noir est strictement territorial en période de reproduction. Le reste de l'année, la notion de territoire devient plus floue et la plupart vivent en groupes de moins de 30 individus.

Individualiste, vif et agressif envers d'autres oiseaux, le merle noir manifeste cependant un besoin de société, surtout autour des maisons où l'abondance l'oblige à modifier son tempérament de solitaire. Le comportement agressif du merle noir dénote son attachement à un territoire déterminé qui varie selon le terrain et la densité du peuplement.

Dans la journée, les oiseaux sont répartis par petits groupes sur les zones d'alimentation, puis à la tombée de la nuit, ils s'installent progressivement sur les dortoirs communs après quelques disputes brèves. Inquiet et méfiant, il se cache à la moindre alarme en exprimant son mécontentement et son indignation. Durant la saison de reproduction, des poursuites en vol peuvent être observées.

### **Reproduction, survie et mortalité**

Il s'agit d'une espèce monogame, et c'est en février-mars que les couples se constituent. La période de nidification s'étale de mars à fin juillet. Le mâle marque son territoire en chantant. La femelle choisit le site du nid et le construit, rarement assistée du mâle. Le nid est situé contre un tronc d'arbre ou dans un buisson supporté par de petites branches, caché dans les feuillages persistants des conifères ou du lierre. Il est aussi fréquemment positionné sur ou contre un mur, contres des rochers, dans les talus escarpés, parfois à terre ou dans la cavité d'un arbre. Il est situé à une hauteur comprise entre 1 et 3 m, voire plus selon le type de forêt. Assez volumineux, avec une coupe assez grande, solide, il est composé de tiges végétales, d'herbes, de feuilles mortes, de brindilles et de racines. Garnie de boue mélangée à des végétaux, la partie interne est tapissée de brins d'herbe sèche, aiguilles de pin et feuilles mortes.

En moyenne, la ponte comporte 3 à 5 œufs, rarement plus. Aucune règle ne fixe le début de l'incubation (femelle) qui est souvent observée en cours de ponte et qui dure environ 13 à 14 jours. Il peut y avoir deux à trois pontes régulières, soit dans le même nid, soit dans un nouveau. On peut trouver ainsi des pontes jusqu'à la mi-juillet, voire la fin juillet. Les jeunes sont nourris par les parents pendant trois semaines et le régime est essentiellement animal : insectes, lombrics, mille-pattes, courtilières et autres orthoptères, larves de coléoptères, de diptères et d'hyménoptères, fourmis, papillons, chenilles, ...

En Angleterre, 56 % des nids sont détruits avant l'envol des jeunes par la prédation et 36 % en Tchécoslovaquie, et le calcul de la mortalité annuelle est de 58 % pendant la première année, de 38 % pendant la deuxième année, de 50 % la troisième année et de 40 % les quatrième et cinquième années.

En Suède, 54 % des œufs éclosent et produisent 39 % de volants et 27 % de jeunes indépendants.

En France, diverses études montrent un taux moyen de réussite des nichées à l'envol de 18 % en Bourgogne, 29 % en Normandie, 53 % en Ile-de-France. Il a été estimé à partir des reprises d'oiseaux bagués que le taux de survie était de 31% au cours de la première année et de 55 % les années ultérieures.

En Ile de France, la productivité moyenne annuelle a été calculée à 1,9 poussins par couple.

Les causes de mortalité sont diverses : prédation, maladies et parasites, rigueur de l'hiver et chasse.

## Densité

Selon la nature et la qualité des milieux, la densité des nicheurs présente de très importantes variations, pouvant aller de 1 couple/10 ha dans une forêt de résineux âgés de 15 ans en Ile-et-Vilaine à 8,5 couples dans le bocage en Normandie.

## Caractères écologiques

En Europe, il se rencontre dans des habitats très diversifiés, de la forêt dense aux zones agricoles, y compris les parcs et les jardins. Certaines populations sont migratrices, celles du sud sont en majorité sédentaires. A l'origine inféodée aux massifs forestiers (feuillus ou résineux), l'espèce a montré une grande aptitude depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle à coloniser les milieux urbains, notamment les parcs et jardins où elle se rencontre désormais communément. Les régions de bocages ou de plaines constituent aussi autant de zones favorables pour peu que quelques arbres et arbustes lui permettent d'y déposer sa nichée.

En France, il occupe la totalité du territoire, de la forêt dense aux zones agricoles et humides, parcs et jardins, de la plaine jusque dans les secteurs de montagne, de 1800 à 2100 m en Corse, 1600 m dans les Pyrénées-Atlantiques, 1400 m dans le Puy-de-Dôme ou bien de 1200 à 1500 m dans les Alpes.

En forêt, il est présent dans toutes les strates. Il recherche l'humidité et l'ombre, les litières et feuilles mortes. Il se maintient essentiellement à terre sauf quand les baies sont mûres, et recherche les sols riches. Il se rencontre aussi bien dans les feuillus que dans les conifères pour peu qu'il y trouve des zones dégagées et humides. En milieu de bocages, il fréquente les haies, lieu idéal pour la nourriture au sol, les arbustes et buissons. En montagne, il recherche les secteurs à végétation.



Habitat de reproduction et d'hivernage du merle noir (Ph. : D. Roux/ONCFS)

## Répartition géographique

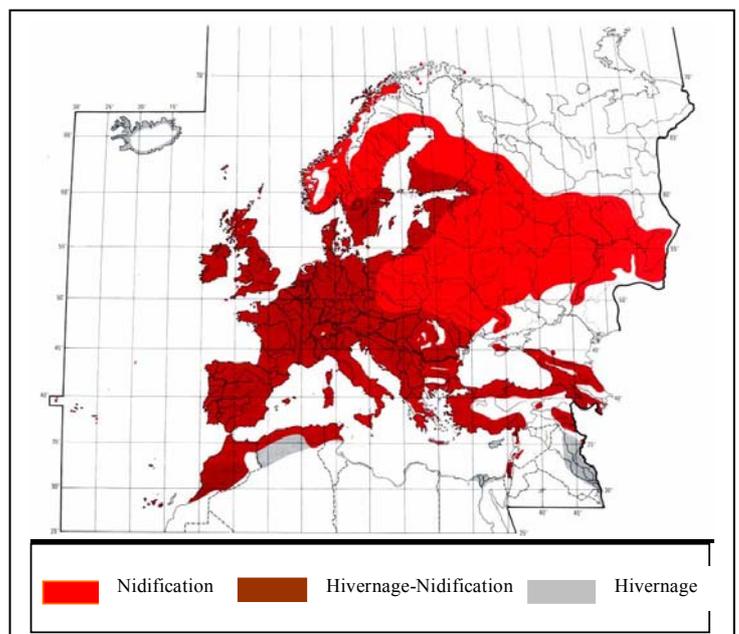
### Reproduction

Le merle noir a étendu son aire de distribution au début de ce siècle, atteignant les pays du Nord de l'Europe. Il niche dans la plus grande partie de la Scandinavie à l'Oural au Sud de l'Europe, en Hongrie, en Crimée, en Italie et en Sicile et jusqu'en Espagne et au Portugal. Il occupe également le Nord du Maghreb, le Proche-Orient, certaines parties de l'Iran, de l'Inde et de la Chine. Au total, 43 pays sont concernés par la nidification du Merle noir.

Il est très répandu en Suisse, en Belgique et en France.

L'aire de reproduction est stable partout et plutôt en expansion en Bulgarie, Italie et Espagne.

En France, il est présent dès 1936, où il occupe la totalité de notre pays.



Répartition du merle noir sur le Paléarctique occidental (d'après Cramp, 1988)

## Migration

La grande majorité de la population française est sédentaire ; ce phénomène est encore plus marqué pour les individus occupant des régions aux conditions météorologiques clémentes.

La fraction migratrice entreprend ses replis vers le Sud au cours de l'automne. Il convient d'y ajouter les populations de migrateurs des pays nordiques et d'Europe Centrale. Le quart Nord-Ouest et le Sud de la France, l'Italie, la Péninsule Ibérique et l'Afrique du Nord (Algérie notamment) constituent alors les destinations privilégiées pour ces oiseaux.

La migration est principalement nocturne et se fait en général par petits groupes que l'on voit arriver à l'aube.

Les populations les plus nordiques migrent plus au sud et plus à l'Ouest de l'Europe. Les oiseaux scandinaves migrent vers l'Ouest de l'Europe. Les oiseaux de l'Europe du nord et Centrale vont hiverner surtout en Europe du Sud et régulièrement aussi en Afrique du Nord.

En automne, des milliers d'oiseaux traversent la France ou s'y installent pour hiverner. Les données des reprises de bagues nous indiquent que ce passage d'oiseaux nordiques commence dès la fin septembre pour augmenter progressivement jusqu'en novembre.

Le retour vers les lieux de nidification, s'il s'amorce dès le mois de janvier, a surtout lieu à la fin février et au cours du mois de mars. La migration de retour se situe au cours de la dernière décade de février et le passage se poursuit jusqu'à la fin avril.



Répartition du merle noir en France

## Hivernage

Espèce du Paléarctique, le merle noir est très répandu en hivernage en Europe de l'ouest et Centrale à l'exception du nord de la Scandinavie et de la Russie. Les populations norvégiennes hivernent essentiellement dans les îles britanniques, et celles de Finlande, Pologne, Tchécoslovaquie, Allemagne et Suisse hivernent au sud d'un axe Nantes-Genève. Les oiseaux de la Russie vont hiverner sur la totalité du territoire français à l'exception de l'ouest. Quant à ceux originaires de Suède, des Pays-Bas et de Belgique, ils vont hiverner principalement dans les régions de la Manche ainsi que sur les départements de la côte Atlantique.

En France, la distribution de l'espèce en hiver est généralisée sur l'ensemble du territoire, et ce dernier reçoit des oiseaux venant des pays de l'Europe du nord, de l'Est et du Centre dont une partie n'est qu'en transit. L'analyse des reprises de bagues pendant la période de reproduction montre qu'une proportion (60 %) de merles des régions de l'est (Alsace, Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté) vont hiverner dans le tiers méridional de la France, en Espagne, en Corse et en Algérie. Les oiseaux originaires du nord de la France vont hiverner dans l'ouest, en Aquitaine, Espagne et Portugal. La proportion des migrateurs originaires des populations du Massif-Central et de la région Rhône-Alpes ne dépasse pas 32 %, tandis que dans le Midi, les merles se montrent presque totalement sédentaires.

## Statut juridique

- Directive du Conseil du 02 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (79/409/CEE) autorisant la chasse de ces espèces (annexe II).
- Convention de Bern du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (annexe II : espèce de faune dont l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, est réglementée).

- Au niveau de l'Etat français, un arrêté du 26 juin 1987 modifié fixe la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée. Dans cet arrêté, les grives et le Merle noir, classés dans la catégorie des “oiseaux de passage”, peuvent être chassés sur tout le territoire.
- Toujours au niveau de l'Etat français, deux arrêtés du 18 juillet 2002 fixent les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse de ces espèces dites «oiseaux de passage», avec des conditions spécifiques de chasse à partir du 1<sup>er</sup> février.

## **Modes de chasse**

Le mode de chasse couramment utilisé est la chasse devant soi, où le chasseur recherche l'oiseau sur les zones de gagnage. Mais l'espèce est surtout chassée au poste : le chasseur, placé dans un affût entièrement fermé, guette la pose de l'oiseau sur un arbre aménagé après l'avoir attiré par des chants d'oiseaux vivant en captivité, placés à proximité des lieux (appelants).

L'espèce est également capturée vivante pour servir d'appelant pour la chasse au poste. La capture se fait à l'aide de gluaux à partir d'une installation fixe (arbres aménagés et cabane). Cette chasse au poste (ou à la cabane) est un mode de chasse très ancien et est considéré comme une “chasse traditionnelle”.

## **Mesures réglementaires prises en faveur de l'espèce**

La commercialisation est interdite (Arrêté Ministériel du 20/12/83) et la chasse ferme en temps de neige (pas dans tous les départements).

La capture des oiseaux aux gluaux est réglementée par l'Arrêté Ministériel du 17 août 1989 relatif à l'emploi des gluaux dans les Alpes de Haute-Provence, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse, qui fixe les conditions techniques de ce mode de chasse. En outre, l'emploi des gluaux est soumis à une autorisation annuelle délivrée par le Préfet aux détenteurs du droit de chasse sur le territoire dans lequel ils sont installés.

## **Etat des populations et menaces potentielles**

### **Tendance des effectifs**

En Europe, l'évolution démographique des populations du merle noir montre la prédominance de la stabilité, voire parfois une augmentation, dans la plupart des pays, notamment en Bulgarie, Croatie, Italie et Espagne, exception faite de la Grande-Bretagne où un déclin a été enregistré entre 1970 et 1990. La population additionnelle Albanaise a également montré une évolution similaire.

La population d'oiseaux nicheurs en Europe est estimée entre 37.7 et 54.6 millions de couples. La population de l'ex-URSS se situe entre 10 000 et 100 000 couples et celle de la Turquie entre 100 000 et 1 million de couples.

En France, les estimations de 1997 sont de 1 million de couples minimum. La population est jugée stable et forte de plusieurs dizaines de millions de couples et l'espèce apparaît comme un des représentants les plus abondants de notre avifaune. L'indice d'abondance des populations nicheuses reste stable depuis 1994.

### **Statut de conservation**

L'espèce est considérée comme ayant un statut de conservation favorable en Europe et elle est classée en catégorie quatre : « espèce dont les populations sont globalement concentrées en Europe et ayant un état de conservation favorable en Europe ».

## Menaces

- La chasse : l'enquête nationale réalisée en 1998-1999 sur les tableaux de chasse à tir fait apparaître un prélèvement total de 984 820 merles noirs soit  $\pm 3,3$  % du prélèvement toutes espèces confondues (ROUX & *al.*, 2000). Ainsi, le Merle noir arrive au neuvième rang en terme de prélèvement parmi les 39 espèces de l'enquête.
- Les conditions météorologiques : elles sont un facteur très déterminant pour la migration et la répartition des espèces. En effet, la migration peut être interrompue ou modifiée selon les conditions météorologiques et atmosphériques rencontrées. Les zones d'hivernage peuvent évoluer en fonction des rigueurs climatiques.
- Les modifications et la diminution de la couverture des habitats : une modification des habitats par diminution de la couverture forestière, des haies, de la garrigue, du maquis et de la diversification des espaces est un paramètre écologique très important à la survie de l'espèce. En effet, cette modification engendre une diminution des potentialités alimentaires et des abris efficaces. Même si, sur l'ensemble du territoire national, on note une augmentation de la surface boisée, celle-ci existe au détriment de zones de cultures, de landes et de friches, milieux présentant des ressources alimentaires importantes. Il faut ajouter une exploitation moindre, surtout en milieux méditerranéens, entraînant une homogénéisation du milieu et un appauvrissement des ressources alimentaires.
- L'influence de la chasse sur les paramètres démographiques des populations peut avoir un effet non négligeable.

## Propositions de gestion

### Propositions relatives au biotope et au dérangement

Il est important que nos paysages forestiers, de garrigue, de maquis et agricoles soient les plus diversifiés possible pour cette espèce. Ainsi, un bon habitat d'hivernage pour le merle noir nécessite de réunir à la fois des potentialités alimentaires importantes et un abri efficace. Tout ce qui peut rompre la monotonie de l'habitat forestier est favorable. La nourriture étant essentiellement constituée de la fraction végétale, tout ce qui peut favoriser la production de baies ne peut qu'accroître la capacité d'accueil d'un milieu. Une forêt diversifiée en peuplements forestiers est forcément un milieu riche en alimentation fruitière. Les coupes de bois créent des ouvertures dans le milieu qui favorisent la régénération de buissons et d'arbustes à baies intéressants pour les oiseaux, mieux qu'une forêt plus ancienne. Les interfaces entre la forêt et les secteurs agricoles sont également des zones favorables pour ces espèces car, autrefois beaucoup utilisées par le pâturage, elles sont aujourd'hui occupées par des zones de buissons et de forêts d'arbustes et d'espaces ouverts, riches en potentiels alimentaires et donc attrayantes pour les oiseaux. Maintenir les haies, les bosquets, favoriser leur plantation avec des essences intéressantes pour l'espèce, proposer des zones de reboisement à partir d'essences à production de baies consommées par ces oiseaux durant toute la période hivernale sont autant d'aménagements à préconiser (ex. : l'aubépine monogyne dont les baies sont présentes tout l'hiver ; le lierre est vital en fin d'hiver).

Cet oiseau étant chassé, créer des espaces en réserve pour assurer sa tranquillité pendant la recherche de nourriture mais également sur des zones de dortoir, nous paraît être une bonne mesure de gestion pour cette espèce. Leur superficie doit être suffisante pour favoriser la quiétude des oiseaux et pour qu'ils puissent hiverner en toute tranquillité.

### Proposition relative à la chasse

Pour limiter les tableaux de chasse, un prélèvement maximal autorisé par chasseur et par jour peut être préconisé avec la tenue d'un carnet de chasse.

## Axes de recherche à développer

- de poursuivre le suivi des populations nicheuses réalisé en France dans le cadre du réseau national « oiseaux de passage » et de rajouter des covariables tel que le type d'habitat dans le souci d'une gestion adaptée ;
- de poursuivre et affiner le suivi des oiseaux hivernants (comptage « flash ») également réalisé en France dans le cadre du réseau national « oiseaux de passage » ;
- de mettre en place sur des périodes triennales ou quinquennales, des enquêtes régionales sur les tableaux de chasse à tir par échantillonnage à partir des carnets de chasse pour détecter rapidement les tendances à la baisse (répartition quantitative et chronologie des prélèvements), pour expliquer l'origine de ces diminutions, et déterminer l'influence des prélèvements (âge ratio) de chaque mode de chasse ;
- d'engager des études sur l'habitat d'hivernage de cette espèce. En effet, la fragmentation de l'habitat ainsi que la structure et la dynamique de la végétation constituent des facteurs importants pour l'accueil de cette espèce en période d'hivernage. Cette étude des populations doit permettre de dégager plus précisément la part de la modification des biotopes et de pouvoir ainsi proposer des mesures de gestion de l'habitat dans le cadre de programmes d'aménagement et de gestion de l'espace rural (contrats d'agriculture durable, plans d'action multi-usages, ...) ;
- de mettre en place un suivi sur des stations pilotes pour mieux cerner l'abondance de cette espèce en migration et en hivernage en France ;
- de mettre en place un programme national sur le baguage pour préciser l'origine géographique des oiseaux hivernants et pour calculer à terme des taux de survie annuelle. La dispersion des oiseaux, la durée de stationnement et la fidélité des oiseaux aux sites de nidification et d'hivernage peuvent être également appréhendées ;
- de mettre en place un suivi de l'abondance de cette espèce en migration et en hivernage en France ;
- de mettre en place une collecte d'ailes sur des territoires échantillons chassés pour permettre d'obtenir des données sur l'âge ratio, la répartition quantitative et chronologique des prélèvements, mais également obtenir des renseignements sur le sexe-ratio des individus hivernants (sexage moléculaire) et l'origine géographique (méthode des isotopes).

## Bibliographie

**CRAMP S. (Ed.), 1998.** – Handbook of the birds of Europe the Middle East and North Africa : the birds of the Western Palearctic. *Vol. V. Tyrant Flycatchers to Thrushes*. Oxford University Press, Oxford, London, New-York, 1 023 pp.

**ERARD C., 1991** – Merle noir. In YEATMAN-BERTHELOT, D. & JARRY G., *Atlas des oiseaux de France en Hiver* S.O.F., Paris : 398-399, pp 575.

**FROCHOT B., PETITOT F., & DUFOUR H., 1968.** – La reproduction du merle noir en Bourgogne. *Jean le Blanc* 7 : 4-17.

**GEROUDET P., & CUISIN M., 1998.** – Les passereaux d'Europe, des Coucous aux Merles. *Ed. Delachaux et Niestlé*, Tome I, 4<sup>ème</sup> éd., pp 512.

**MULSOW R., & TOMIALOJC L., 1997.** – *Turdus merula*. In HAGEMEIJER W.J.M. & BLAIR M.J., (Ed.). *The EBBC Atlas of European Breeding Bird : their Distribution and Abundance*. Published for the European Bird Census Council (T et A.D.POYSER), London, 544-545, pp 903.

**DEBUSSCHE M. & ISENMANN, P., 1989.** – Fleshy fruit characters and the choices of bird and mammal seed dispersers in a Mediterranean region. *Oikos* 56 : 327-338.

**HUGUES C., 1989.** – Merle noir. In GONm, Atlas des oiseaux nicheurs de Normandie et des Iles Anglo-Normandes, Groupes Ornithologique de Normandie, Caen (Le Cormoran, tome 7) : 155.

**PASQUET E., HEMERY G., CZAJKOWSKI M.A., DEJONGHE J.F., & NICOLAU-GUILLAUMET P., 1981.** Démographie des populations françaises de grands turdidés. *Bull. de l'ONC, N° Sp. Scien. et Tech.*, novembre 1981 : 117-139.

**ROCCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999.** – Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et recherche de priorités. Populations, Tendances, Menaces, Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

**ROUX D. & BOUTIN J.M., 2000.** – Les grives et le merle noir. Enquête nationale sur les prélèvements de chasse à tir, saison 1998-1999. *Faune Sauvage*, cahier technique n° 251 août/septembre 2000 : 82-95.

**RICCI J.C., DENENEST D., GALVANT P., & GRIFFE S., 1995.** - Hivernage et chronologie de la migration de retour des grands turdidés (*Turdus sp*) dans le sud de la France : méthodologie, automatisation du recueil des données et premiers résultats. *Bulletin Mensuel ONC n° 199* : pp. 2-17.

**TUCKER G.M. & HEATH M.F., 1994** - Birds in Europe : their conservation status. Cambridge : *Birdlife international*, Série n°3, p 600.

**YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995.** - Nouvel Atlas des Oiseaux Nicheurs de France. Soc. Ornith. Fr., Paris, 776 p.